



## Trop perçu crédit renouvelable

-----  
Par Marclemoc

Bonjour,

J'ai un crédit renouvelable associé à ma carte bancaire de la banque postale.

J'avais fait une demande de fonds en début d'année puis en juillet j'ai soldé le crédit par anticipation en rentrant la somme affichée sur mon espace client. En août en me connectant sur mon compte je constate que la somme utilisée affichée sur mon crédit est de -3.21?. j'appelle donc la banque pour en savoir plus, le conseiller au téléphone me dit qu'il manque un paiement de 3.21 et m'envoie un sms avec un lien de paiement. Je retourne sur mon espace quelques jours plus tard et vois une somme de -6.42?. je rappelle donc la banque pour savoir pourquoi la somme n'est pas à zéro. Au téléphone on me dit que finalement ce n'est pas un paiement manquant mais un trop perçu et que si je souhaite je peux être remboursé de cette somme, ce que je demande. la conseillère m'indique qu'elle en fait la demande et que ce sera effectif sous 48h. Cet appel date du 27 août, à ce jour la situation n'a pas changé, j'ai toujours un solde d'utilisation négatif sur mon espace en ligne et je n'ai aucun remboursement de la somme due...

Quels sont mes recours sur cette situation ? Est-ce normal que la banque ne rembourse pas automatiquement et rapidement les trop perçus ? Peut on demander des intérêts de retard ? (Ce serait une somme symbolique certes mais c'est par principe)

Merci pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les voies de recours pour une réclamation auprès de la banque sont indiquées au bas de vos relevés de compte mensuels.

Après les démarches usuelles, vous pourrez saisir le médiateur.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Oui, mais pour 6 ? ...

-----  
Par Marclemoc

@yapasdequoi je vais voir si je trouve un moyen de contact car sur mes relevés c'est la banque postale et quand je les avais contactés ils m'avaient dit que ce n'est pas eux qu'il faut contacter mais la banque postale consumer finance...

@nihilscio oui c'est que 6? c'est vrai mais peu importe et même si ça me prend 6 mois de procédure pour aller les chercher j'irai jusqu'au bout, c'est une question de principe. Marre de se faire arnaquer par des grands groupes comme ça.

-----  
Par yapasdequoi

Evidemment il faut identifier l'organisme prêteur pour faire une réclamation. Vous aurez vite dépensé vos 6? en courriers RAR....

Mais sauf erreur, la somme n'est pas perdue, elle est à votre profit et servira lors du prochain crédit.